

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro : 2023.049

OBJET : Modification de la tarification des accueils de loisirs

En exercice

29

Présent(s)

21

Pouvoir(s)

4

Absent(s)

4

Suffrages exprimés

25

Nomenclature :

Secrétaire de séance :

**Monsieur Agostino
POPULIN**

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juin 2023 s'est assemblé, à Hôtel de Ville - salon d'honneur sous la présidence de Grégory LELONG, Maire.

Présent(s)

Grégory LELONG, Agostino POPULIN, Carole MILLET, Julien GROSPERRIN, Khadija KHALIL, Marc PONTUS, Karine BÉLOT, Thibault LEFEVRE, Céline DEMONCHAUX, Marie-Christine VAN HULST, Joëlle GAU, Patricia COPIN, Bernard EBERSBERGER, Bruno BIADALA, Céline DESPRIET, Ilyasse DRIDER, Marcel BÉLURIER, Joël BOIS, Alice ANDRÉ, Daniel LAMAC, Alexandre RASZKA

Excusé(s) avec procuration

Mama KHELLADI À Céline DEMONCHAUX, Patrick LANGA À Agostino POPULIN, Xavier SUDZINSKI À Joël BOIS, Brigitte CADOUX À Alice ANDRÉ,

Absent(s)

Xavier LAFON, Nadine EBERSBERGER, Sébastien MASSART, Lidia D'AMICO

Numéro : 2023.049

OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

Il est rappelé Conseil Municipal l'importance des politiques éducatives pour développer l'apprentissage de la fraternité, le bien-être de l'enfant, son émancipation et sa capacité au bien vivre ensemble.

Dans ce contexte économique et social contraint, la commune de Condé-sur-l'Escaut a souhaité procéder à une baisse de sa tarification des accueils collectifs de mineurs.

Seront pris en compte les vacances.

- Juillet
- Aout
- Toussaint
- Février

La révision de la tarification s'effectuera sur le prix du repas et sur le temps de l'activité.

Il convient d'arrêter les tarifs des accueils extra scolaires et de loisirs des petites et grandes vacances repris ci-dessous

Proposition extrascolaire 2023	Accueil extrascolaire pour les condéens avec repas				Accueil extrascolaire pour les hors condéens avec repas				
	Quotient	Activité (pour 1h)	Repas	Pour 1 journée	Tarif semaine de 5 jours	Activité (pour 1h)	Repas	Pour 1 journée	Tarif semaine de 5 jours
T1 0-369		0,20 €	0,25 €	1,85 €	9,25 €	0,25 €	1,50 €	3,50 €	17,50 €
T2 370-499		0,40 €	0,30 €	3,50 €	17,50 €	0,45 €	1,75 €	5,35 €	26,75 €
T3 500-700		0,50 €	0,75 €	4,75 €	23,75 €	0,60 €	2,00 €	6,80 €	34,00 €
T4 700 et +		0,60 €	1,00 €	5,80 €	29,00 €	0,80 €	2,25 €	8,65 €	43,25 €

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

APPROUVE les nouvelles tarifications de l'accueil collectif des mineurs, dans les conditions fixées au sein du tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

0 voix contre :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire.
Grégory LELONG